

# COMPAGNIES PROFESSIONNELLES

## Aide à la création 2025

A adresser **PAR COURRIER AVANT LE 29 NOVEMBRE 2024** à :

Monsieur le Président du Département de la Moselle

Direction des Sports, de la Jeunesse et de la Culture

Service des Pratiques et des Projets Artistiques et Culturels

Hôtel du Département - 1 rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

### ATTENTION :

**Les dossiers hors délai ou incomplets ne seront pas traités.**

La structure ..... demande une aide à la création 2025.

#### Discipline de la structure :

*Cocher la case correspondante*

Théâtre     Marionnettes     Arts de la rue     Autre discipline :

Musique et Danse     Cirque     Récit / conte

#### Cocher la case correspondant à votre situation :

Première demande

Renouvellement d'une demande

Aide d'un montant maximal de 10 000 € pour l'année.

Conditions d'éligibilité :

- Avoir son siège en Moselle depuis plus d'un an
- Etre titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle de catégorie 2 en cours de validité
- Présenter un projet pour la compagnie sur un an
- Présenter un budget sur un an
- Démontrer son implantation sur le Département

#### Instruction :

Richard COLIN – 03 87 65 86 46 – [richard.colin@moselle.fr](mailto:richard.colin@moselle.fr)

Dorsaf DJEBALI – 03 87 21 47 25 – [dorsaf.djebali@moselle.fr](mailto:dorsaf.djebali@moselle.fr)

Katerina BEDNAROVA - 06 87 86 11 77 - [katerina.bednarova@moselle.fr](mailto:katerina.bednarova@moselle.fr)

# 1. Merci de compléter ce dossier de demande de subvention(s) et de l'accompagner des documents suivants :

## ATTENTION :

**Ce dossier ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.**

Avant l'envoi, vérifier si toutes les pièces sont dûment datées et signées par le représentant légal de l'association ou son mandataire (joindre dans ce cas le pouvoir donné au signataire).

**Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**

- Les statuts régulièrement déclarés et l'inscription au Registre des Associations.
- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale ;
- Les documents comptables (bilan et compte de résultat) du dernier exercice clos de l'association ;
- Le rapport d'activités le plus récent ;
- Pour les organisateurs de spectacles, copie de l'arrêté accordant la ou les licence(s) d'entrepreneur de spectacles ;
- Un exemplaire du relevé d'identité bancaire ou postal, à joindre au dossier ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions (hors subventions européennes) ;
- La revue de presse de l'année 2024 ;
- Le contrat d'engagement républicain complété, daté et signé.

**N.B. : Pour les associations** ayant bénéficié d'un soutien départemental en 2024, la prise en compte d'une demande au titre de l'année 2025 est subordonnée à la **production d'un compte-rendu d'exécution de l'opération passée (bilan qualitatif et compte-rendu financier – fiches 5-1 et 5-2).**

**En l'absence de ces documents, toute demande pour 2025 sera considérée comme irrecevable.**

## Coordonnées de la structure

Monsieur le Président  
Département de la Moselle  
Direction des Sports, de la Jeunesse et  
de la Culture  
Service des Pratiques et des Projets  
Artistiques et Culturels  
Hôtel du Département  
CS 11096  
57036 METZ CEDEX 1

Ville, le

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention départementale pour l'année 2025, d'un montant de ..... € pour l'aide à la création du projet (titre, lieu(x), date(s)).

Je vous transmets, ci-joint, le dossier de demande de subvention complété, accompagné des pièces demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nom, fonction et signature.

# 1. Présentation de la structure

➤ **Identification**

Nom :

Objet :

➤ **Activités principales :**

➤ **Adresse du siège social :**

N° : Rue :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site internet :

**Adresse de correspondance, si différente du siège :**

M. ou Mme : .....

N° : Rue :

Code postal :

Commune :

➤ **Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts) :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

➤ **Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

➤ **Présentation de la structure (en quelques lignes) : objet et historique**

➤ **La structure bénéficie-t-elle déjà d'une autre aide ? (DRAC, Région, Commune.) Préciser les montants.**

# 1. Présentation de la structure

## ➤ Renseignements administratifs et juridiques

- Numéro SIRET : ..... (14 chiffres) **OBLIGATOIRE**

☒ **correspondant à l'adresse actuelle du siège social**, déclaré et renseigné en page 4 de ce dossier.

**Pour rappel** : pour bénéficier d'une subvention, la structure doit obligatoirement disposer d'un numéro SIRET. Si ce n'est pas le cas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE.

En outre, tout changement d'adresse du siège social de l'association doit faire l'objet d'une demande de mise à jour du numéro SIRET auprès de l'INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015443#titre-bloc-5>

Les structures employant des salariés doivent, quant à elles, s'adresser directement à l'URSSAF

**Aucune aide ne pourra être versée avec un numéro Siret erroné.**

- Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de publication de l'inscription au registre des associations :

- Date de publication de la création au Journal Officiel :

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**  oui  non

**Obligation** notamment pour toute association qui reçoit annuellement **plus de 153 000 euros de dons ou de subventions** (hors subventions européennes), conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

## ➤ Renseignements concernant les ressources humaines (moyens humains de l'association)

### A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

☒ **Nombre de membres adhérents à la structure** au 31 décembre de l'année écoulée :

Nombre total de salariés :

Artistes :

Personnel administratif :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

euros.

## 2. Déclaration sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

**JOINDRE IMPERATIVEMENT UN EXEMPLAIRE DU RIB VERSION PAPIER**  
**En l'absence de ce document, la subvention ne pourra pas être versée.**

Fait, le            à

Signature

### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.  
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

# 3. Budget global prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2025 ou date de début : ..... date de fin : .....

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		<b>Département(s) :</b>	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES PROPRES	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine ; métropole.

<sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## 4.1. Description du projet

➤ **Personne responsable du projet :**

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

**Nouveau projet**

**Renouvellement d'un projet**

➤ **Titre du projet et descriptif synthétique**

Objectifs du projet :

Acteurs du projet (qui – avec qui ?)

➤ intervenants amateurs (préciser) :

➤ intervenants professionnels (préciser : compagnie, artiste,...)

Calendrier du projet (dates, étapes) :

Zone géographique ou territoire de réalisation du projet (quartier, commune, intercommunalité, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du(des) territoire(s) concerné(s) :

Informations complémentaires éventuelles :

## 4.2. Budget prévisionnel du projet

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2025

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		<b>Département(s) :</b>	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine ; métropole.

<sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## 5.1. Bilan qualitatif du projet réalisé

Les fiches 5.1 et 5.2 sont à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée<sup>1</sup>, et avant toute nouvelle demande de subvention. Il peut y avoir adaptation par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Décrire précisément la mise en œuvre du projet :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre projet ?

Les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

---

<sup>1</sup> Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## 5.2. Compte-rendu financier du projet Tableau de synthèse

### Exercice 2024

Charges	Prévision <sup>1</sup>	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>				<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60- Achats</b>				<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, de prestations de service</b>			
Prestations de services							
Achats, matières et fournitures				<b>74 – Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>			
Autres fournitures				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
<b>61- Services extérieurs</b>							
Locations							
Entretien et réparation							
Assurance				Région(s)			
Documentation							
<b>62- Autres services extérieurs</b>				Département(s)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Intercommunalité(s) <sup>3</sup>			
Publicité, publication				Commune(s)			
Déplacements, missions							
Servies bancaires, autres							
<b>63- Impôts et taxes</b>				Organismes sociaux (à détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
<b>64- Charges de personnel</b>				Fonds européens			
Rémunération des personnels				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)			
Charges sociales				Autres établissements publics			
Autres charges de personnel				Aides privées			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>66- Charges financières</b>				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>				<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>			
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action</b>							
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87- Contributions volontaires en nature<sup>4</sup></b>			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

<sup>1</sup>Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine ; métropole.

<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

**La subvention de € représente % du total des produits :**

(montant attribué/total des produits) x 100.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier du projet subventionné :

Je soussigné(e), (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le à

Signature

*Labellisez vos projets d'évènements qui sont dans une démarche de développement durable en téléchargeant la **charte départementale « Eco-événements Moselle Durable »**, disponible avec le dossier de subvention, sur le site : [www.moselle.fr](http://www.moselle.fr) (Rubrique Démarches et Services / Culture et Patrimoine)*

Un événement labellisé



# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

## Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association .....\* représentée par ..... s'engage à respecter les engagements suivants : .

### **Engagement n°1 : Respecter les lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. ....\* bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience**

.....\* s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association**

.....\* s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### **Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination**

.....\* s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence**

.....\* s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine**

.....\* s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **Engagement n°7 : Respect des symboles de la République**

.....\* s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à .....

Le .....

Le Président / La Présidente      Signature

.....\* : Préciser dans ces espaces le nom de votre structure